

Table ronde bibliothécaires-élus

## **La bibliothèque dans le territoire**

Avec la participation de :

*Émilie Dauphin*, directrice adjointe, responsable de la médiathèque Yves-Coppens, Signy-l'Abbaye

*Catherine Groud*, ancienne adjointe à la Culture de Signy-l'Abbaye

*Alain Rouxel*, co-président de la Commission Livre et Lecture publique de la Fédération nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)

Modératrice : *Corinne Sonnier*, BDP des Landes

*Corinne Sonnier*

Nous allons aborder ensemble la question de la bibliothèque dans son territoire. À Signy-l'Abbaye, vous êtes à l'origine d'un projet de médiathèque qui a choisi une inscription particulière celui-ci. Pourriez-vous nous présenter le projet tel que vous l'aviez élaboré et la médiathèque telle qu'elle fonctionne actuellement ?

*Catherine Groud*

Ce projet a demandé énormément d'énergie et beaucoup de courage et de pugnacité. Pourquoi faire une bibliothèque à Signy-l'Abbaye ? Quelle a été notre motivation ? Quelles furent nos satisfactions et les difficultés rencontrées ?

Pourquoi une bibliothèque ? Je suis originaire de Signy-l'Abbaye, j'adore mon village, un petit village de 1 300 habitants. J'ai été élue deux fois car j'avais envie de faire quelque chose pour ma commune. Pour mon deuxième mandat, le maire, Jean-Pierre Grès m'a laissé beaucoup d'initiatives, notamment pour le projet de la médiathèque. La municipalité précédente avait acheté une grosse bâtisse datant du début du siècle précédent, dans le style « art déco », sur cinq niveaux en prévoyant d'y faire une Maison des associations. Je parlais du principe qu'une Maison des associations dans cette bâtisse n'aurait peut-être pas été un projet suffisamment vivant et que, par ailleurs, à cette époque, la bibliothèque dans le village était devenue complètement obsolète (25 adhérents, des livres dans des placards fermés, sur trois rangées, ouverte le seulement le samedi après-midi durant une heure !). Elle avait certes le mérite d'exister et d'être déjà relayée par la BDP mais... Le maire avec qui j'ai travaillé est pharmacien. Son projet reposait sur la volonté de faire quelque chose pour les jeunes et éviter ainsi qu'ils ne traînent dans le village. Issus tous les deux du milieu de l'entreprise, nous avons fait un beau tandem. Nous avons rassemblé nos idées et

consulté la population avant le projet en demandant au maximum de personnes (personnes âgées, jeunes, assistantes maternelles, écoles, associations...) ce qu'ils aimeraient avoir dans le village. À partir de tout ce qui nous a été dit, nous avons nourri notre projet pour en faire un lieu de vie et de rencontres, un espace culturel avec pour centre une bibliothèque. J'étais persuadée que, au travers d'une bibliothèque, on peut faire du social. Par exemple, pour réaliser une recette de cuisine (ce qui est la base de notre vie), on peut soit la recueillir oralement, soit regarder un livre de cuisine.

Il a fallu faire face à une première difficulté, celle du conseil municipal. Nous devions avoir l'assentiment de ses 15 membres pour les travaux dans le bâtiment qui engageaient la commune. Les coûts de rénovation s'élevaient à 600 000 euros environ, auxquels il a fallu ajouter 200 000 euros pour la constitution des collections, 200 000 euros pour l'aménagement intérieur et autant pour les extérieurs. Nous avons choisi d'avoir un beau mobilier (donc cher) mais il s'agit de respecter la population en lui proposant un endroit valorisant. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec Chantal Valentin, conseillère pour le livre et la lecture auprès de la Drac, qui nous a aidés à mettre en place cette maison. Une maison ouverte sur le monde, avec une porte la plus discrète possible pour qu'on ait envie de la pousser, avec des murs qui ont été cassés pour laisser un maximum d'ouvertures et beaucoup de clarté, avec des livres tout propres, des espaces de consultations de journaux, un accueil disponible. Je vous citerai une petite anecdote : pour la construction, nous avions l'intention de faire un espace ouvert mais lorsque nous avons reçu des personnes âgées, l'une d'elles nous a demandé si nous avions pensé à la buvette, ce qui nous a donné l'idée non pas de faire une buvette mais un coin café !

Nous avons rencontré de nombreuses difficultés : j'ai déjà cité celle qui consistait à convaincre le conseil municipal que nous voulions mener un projet pour la population. Ils nous ont suivis sans plus. Ensuite, il a fallu convaincre la communauté de communes où j'étais également élue : certains prétendaient que, avec Internet, il devenait complètement ringard de lire un livre. Nous avons également rencontré des difficultés avec la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan et la construction. Et enfin pour l'embauche du personnel : nous n'avons pas hésité à faire plusieurs journées de recrutement. Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir un personnel de qualité mais la première bibliothécaire embauchée n'est restée que 6 mois car elle n'a pas réussi à s'adapter à l'environnement social en se cantonnant dans un rôle de bibliothécaire trop « fermée ».

Notre grande satisfaction est que cette « maison » marche du feu de Dieu. Au départ, nous nous basions sur 500 adhérents, or nous avons plus d'inscrits que d'habitants dans la commune.

Yves Coppens, paléontologue célèbre, a accepté de parrainer notre Maison qui porte son nom et André Velter, écrivain bien connu, a accepté de parrainer notre bibliothèque. Ces personnes ont cru en notre projet et nous ont fait confiance.

*Corinne Sonnier*

Vous avez insisté sur la consultation faite auprès de la population. Quel est actuellement le retour de celle-ci ? Des satisfactions vous ont-elles été exprimées ? Qu'est-ce qui est plus particulièrement apprécié dans votre bibliothèque ?

D'autre part, vous avez parlé tantôt de « maison », tantôt de « bibliothèque », quelle est l'appellation à retenir ?

*Catherine Groud*

Je passe la parole à Émilie, car c'est elle aujourd'hui qui est en contact direct avec nos usagers.

*Émilie Dauphin*

Nous parlons de « maison » pour englober le centre social et la médiathèque, car nous avons du mal à différencier les deux et dire « médiathèque-centre social » ou « centre social-médiathèque » serait un peu compliqué pour la population. Les usagers s'y retrouvent bien mieux ainsi.

Nous sommes une médiathèque, tête de réseau, intégrée dans le plan départemental de lecture publique, initié par le Conseil général et la bibliothèque départementale de prêt des Ardennes. Notre mission est de développer la lecture publique sur le territoire et notamment sur l'intercommunalité où nous nous situons. C'est grâce à cette collaboration que notre fonctionnement est assuré quotidiennement. Nous avons de nombreux documents mis à notre disposition (environ 10 000 documents) ce qui nous permet de renouveler régulièrement notre fonds, des animations et des expositions, et une incitation à construire de petites bibliothèques en milieu rural par le biais du financement d'un poste pendant trois ans (à hauteur de 40 %).

Le bâtiment a une superficie de 750 m<sup>2</sup>, avec une médiathèque sur les deux premiers étages (environ 250 à 300 m<sup>2</sup>). À côté de celle-ci, une salle est dédiée à l'animation, une autre à l'accueil périscolaire, une autre à l'informatique, une autre à l'écoute musicale ainsi qu'une ludothèque qui se trouve au centre des livres pour enfants. Un bureau des permanences permet d'accueillir les travailleurs sociaux. Pôle emploi y reçoit les personnes en difficulté sur le secteur car la situation géographique de Signy-l'Abbaye est très excentrée (à 30 km de la plus grande ville où se trouvent les administrations). Ce bureau est également utilisé par l'ADAPAH, structure qui s'occupe des personnes âgées, et par des sages-femmes qui

reçoivent des personnes qui ne peuvent pas se déplacer en ville, ainsi que beaucoup d'associations qui y effectuent des permanences.

La bibliothèque propose également des services : un accueil social et une aide pour remplir des documents administratifs (feuilles d'impôts, d'assurance-maladie...). Une première aide est apportée par la bibliothèque, aide qui peut-être complétée si la personne le désire par un rendez-vous avec le service *ad hoc*. Ce type de proximité est beaucoup plus facile à établir dans un village par le bouche-à-oreille.

Nous sommes également :

- Relais services publics et entretenons des relations privilégiées avec des partenaires comme la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance-maladie ;
- Point info tourisme : l'été une personne est à l'accueil pour renseigner les touristes ; Signy-l'Abbaye est un lieu de passage sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, notamment ;
- Accueil loisirs pour les enfants les mercredis et durant les petites vacances

Je gère la médiathèque. Je suis la seule bibliothécaire pour la structure. Le directeur de la « Maison » a une compétence d'animateur socioculturel et gère l'ensemble de la partie sociale. Une personne « agent d'accueil » gère le relais service public ; une autre personne, à l'accueil également, le point info tourisme ; une animatrice l'ensemble des animations pour les enfants et les personnes âgées.

Compte tenu de l'impossibilité d'être tous présents en permanence à l'accueil, nous nous sommes autoformés afin que chacun ait les connaissances suffisantes pour apporter un début de réponse aux questionnements des usagers.

La volonté de l'équipe et de la municipalité est de mettre l'utilisateur au cœur de notre problématique. Le bilan actuel est très positif : comme le rappelait Catherine Groud, nous avons autant d'adhérents que d'habitants dans le village. En fait, ce chiffre représente 50 % de la population du village, l'autre moitié provenant de personnes résidant dans les villages de la communauté de communes.

*Alain Rouxel*

Je vous donnerai le point de vue des élus puisque je représente la Fédération nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC).

« Faut-il encore construire des bibliothèques ? », tel est le sous-titre initial du programme de vos journées d'étude. De fait, comme vous le signalez, il est impossible de faire le bilan exhaustif des bibliothèques créées, inaugurées, agrandies, réhabilitées ou même projetées. Le mouvement semble s'être accéléré ces temps derniers même si on peut penser que la crise actuelle va sans doute ralentir les choses. Cette question ne semble donc pas se

poser. Par contre, dans le contexte de crise des finances publiques, de difficultés économiques et sociales, de bouleversements liés au numérique, de demandes et d'aspirations nouvelles des publics effectifs, potentiels ou à conquérir, les élus ont des attentes diverses et se posent, plus ou moins clairement, de multiples questions. Quelle bibliothèque faut-il construire ou développer ? Avec quel projet ? Quels objectifs pour quels publics ? Pour quel territoire ? Avec quels professionnels ? Comment s'insère-t-elle dans le projet politique global ? Quelle part y prend-elle ?

Quelques exemples auxquels j'ai été confronté récemment dans mon département d'Ille-et-Vilaine. À Montours, petite commune de la communauté du Coglais (11 communes), le maire m'explique l'importance des 6 bibliothèques et de leur mise en réseau dans le développement d'une politique culturelle et dans la consolidation de l'esprit communautaire. La bibliothèque du village se trouve dans un tout nouveau bâtiment, d'une architecture hardie, intégrant une ancienne salle de spectacles, complètement rénovée et agrandie. La mairie et divers autres services s'y trouvent également, dans un concept qui peut se rapprocher de celui de Signy-l'Abbaye.

Dans l'agglomération rennaise, j'ai visité récemment deux bibliothèques. À Vern-sur-Seiche, la nouvelle bibliothèque est intégrée dans un ensemble culturel, Le Volume, comportant l'école de musique et de danse, une salle d'exposition, un auditorium, avec un projet de salle de spectacle. L'équipement vaut aussi par son esthétique architecturale et son nom renvoie à la manifestation emblématique de la ville, une biennale de sculptures. C'est aussi le cas à Betton qui a voulu faire de sa médiathèque Théodore-Monod, un équipement de haute qualité environnementale. À Chevaigné, ce week-end, le nom de René de Obaldia a été donné à la bibliothèque associative, soutenue par la municipalité et en présence de l'académicien : je ne connais pas l'équipement mais la lecture de la presse montre une ambition très forte autour du théâtre.

Ces quelques exemples témoignent de la perdurance chez les élus d'objectifs classiques, culturels et éducatifs. Mais, les élus ont désormais adopté une conception élargie de la bibliothèque comme outil éducatif et culturel, aux sens les plus larges de ces termes et de la manière la plus transversale. Enfin, on peut aussi constater que les enjeux nouveaux auxquels sont confrontées les politiques publiques, et donc les élus, amènent ceux-ci à envisager la bibliothèque comme objet capable de répondre à de multiples problématiques, notamment territoriales, et susceptibles de fédérer les objectifs les plus divers. Les projets politiques municipaux ou intercommunaux sont souvent devenus fondamentaux. Depuis 1982, l'influence des départements en matière de lecture publique, en matières culturelle, éducative, sociale, peut aussi être décisive pour initier, développer ou infléchir les politiques locales. Les BDP, et les bibliothèques qu'elles soutiennent, peuvent alors jouer un rôle capital. Nous venons souvent de loin : dans les campagnes et les villes petites et moyennes,

c'est souvent la demande sociale qui a été à l'origine des bibliothèques. Elles sont donc le fruit de l'effort de bénévoles et d'associations qui n'ont longtemps bénéficié que d'une aide minimale des communes. Bien sûr, il y a eu les pionniers avec le contre-modèle des communes qui ont voulu placer les bibliothèques au centre d'une politique d'éducation populaire. Puis des élus, avec le développement de liens de plus en plus étroits avec les écoles, et des collèges et lycées ont voulu que les bibliothèques deviennent parties prenantes des politiques éducatives, et plus généralement des politiques à l'égard de l'enfance et de la jeunesse, avec la prise en compte d'un autre aspect : celui de l'éducation citoyenne, de l'accès à l'information et donc du soutien au débat démocratique.

Mais le plus souvent, parfois de manière très organisée sous l'impulsion des BDP, parfois de manière très intuitive et pragmatique, de nombreuses bibliothèques de communes rurales ou de petites villes, unique équipement culturel de leur collectivité, ont investi l'ensemble du champ culturel, décloisonnant les pratiques, organisant mini-spectacles, concerts ou expositions, rencontrant les associations du territoire, à l'initiative de leurs bénévoles ou de professionnels, exceptionnellement d'élus (avec le cas particulier d'anciens bénévoles devenus élus) : les élus ont plus fréquemment été suivistes qu'initiateurs. Dépassant la simple promotion du livre et de la lecture, les bibliothèques sont ainsi devenues un élément indispensable de la vie culturelle, voire de l'animation des plus petites communes. Dans ce contexte de nombreux élus, notamment ceux chargés de la culture, ont commencé à réfléchir en termes de projet culturel global. Or, comment construire un projet culturel cohérent, une politique de développement culturel efficace, sans tenir compte des bibliothèques et de la lecture publique et sans jouer la carte de la transversalité entre institutions et pratiques artistiques ? Comment penser la démocratisation culturelle sans la bibliothèque qui est l'institution, malgré les progrès encore nécessaires, la plus fréquentée et la plus marquée par le brassage et la mixité qu'elle soit sociale ou générationnelle ? On voit se développer la transversalité culturelle, les partenariats avec d'autres institutions ou associations qui sont aujourd'hui le b.a.-ba de toutes pratiques culturelles. Ces avancées sont très importantes car elles ont rendu les bibliothèques plus visibles et permis à de nombreux élus de prendre la mesure des potentialités qu'elles recèlent pour l'ensemble des politiques territoriales. Dans de nombreuses collectivités, face à de nouveaux enjeux, les élus pensent désormais les bibliothèques en fonction d'un territoire et de la manière dont on envisage son évolution, son développement, en fonction aussi des problématiques nouvelles auxquelles les nouvelles équipes municipales ont à faire face, d'où la multiplicité des choix effectués en termes de politiques publiques, d'organisation, de construction, d'ouverture, de transversalité souhaitée, avec parfois des débats ardents et des polémiques. Ainsi, un peu partout, on est passé du culturel à l'éducatif, et de l'éducatif au social. À partir de la question des publics, la bibliothèque devient un relais intéressant, voire indispensable, de l'intégration

des jeunes, des personnes handicapées, des populations en difficulté, des populations d'origine étrangère : elles sont alors le lieu indispensable du brassage et de la mixité. On prend conscience aussi que les bibliothèques sont des lieux de lutte contre l'illettrisme, d'apprentissage du français, de familiarisation avec l'écrit, grâce aux ateliers d'écriture et avec la volonté de créer du lien social. Ainsi, dans les campagnes, on se rend compte que le lieu public le plus fréquenté est souvent la bibliothèque, il est parfois devenu le seul service public et, lorsque le café n'existe plus et que l'église est fermée, le seul lieu de rencontres. Lorsqu'on parle de questions sociales, les questions d'urbanisme et d'architecture ne sont jamais éloignées. Une bibliothèque n'est-elle pas le moyen de donner une image positive d'une commune, de favoriser la restructuration ou la centralité retrouvée d'un bourg ou d'un centre-ville ? Une nouvelle bibliothèque peut aussi répondre à la volonté de construction d'un nouvel équipement emblématique d'une ville ou d'un village : lieu patrimonial, construction contemporaine signée par un architecte, lieu intimement lié à la mémoire d'une ville, lieu emblématique d'une politique de développement durable, toutes les options sont possibles ; À chaque fois, il est heureux de constater que le choix architectural s'inscrit lui-même dans d'autres choix : celui d'une politique culturelle forte, celui de la transversalité et de l'intercommunalité, voire d'un projet de politique globale comme le montrent les exemples cités en ouverture.

Plus généralement, la question de leur ancrage dans le territoire et de leur prise en compte de toute la population est fortement posée et encore plus dans la dernière période. On ne peut, en effet, construire des équipements de cette importance et de ce coût sans apporter les réponses politiques nécessaires.

On n'est jamais loin non plus des questions d'image de la ville, voire d'identité.

Autre enjeu au cœur duquel se situent souvent les bibliothèques : celui de l'intercommunalité. Celle-ci est un formidable moteur de développement culturel et de transversalité. Les bibliothèques, soit du fait de leur absence, soit au contraire de leur présence dans chaque commune sont souvent perçues comme pouvant être un symbole de l'intercommunalité, y compris à travers les risques d'instrumentalisation déjà évoqués. Dans certains cas, on construira un voire plusieurs équipement(s) emblématique(s), dans l'autre, on développera un solide réseau autour d'une tête de pont existante ou à construire. Par ailleurs, il est intéressant de constater que les compétences intercommunales semblent à même de faciliter la transgression des cloisonnements habituels au nom d'une stratégie territoriale globale. La culture et la lecture publique peuvent donc être aussi le laboratoire de la transversalité.

Enfin, je ne peux qu'évoquer deux questions qui chahutent fortement les bibliothèques et qui sont au centre des réflexions des élus, bien au-delà des bibliothèques et des questions culturelles, puisque la société toute entière s'en est saisie : il s'agit, tout d'abord, du développement du numérique. Est-ce par optimisme, par effet de résistance aux modes ou par ignorance, peu d'élus sont sensibles au fait que les bibliothèques seraient vouées à disparaître, remplacées par quelques bibliothèques virtuelles. Le numérique est plutôt vécu comme une chance ou un défi.

Une chance, dans un premier temps, si la bibliothèque s'en saisit en utilisant les nouvelles technologies (informatisation du catalogue, système de gestion, réservation à distance, RFID) et surtout en mettant en place un espace numérique public, favorisant l'accès à ces technologies par de multiples ateliers, permettant l'utilisation d'Internet à ceux qui ne possèdent pas chez eux l'outil nécessaire, elle peut jouer pour un temps, et sans doute pour longtemps, un rôle éducatif irremplaçable dans une commune.

Un défi, puisque la dématérialisation des supports est en marche, obligeant les bibliothèques à repenser complètement leur rôle, leur fonctionnement et leurs pratiques. La dématérialisation ne peut-elle entraîner la déterritorialisation ? Si élus et bibliothécaires se montrent aptes à travers leurs associations à juguler ensemble les dérives possibles, comme elles ont su le faire en ce qui concerne la loi Dadvs, je ne doute pas qu'ils sauront trouver les réponses à ce défi et repenser le rapport des bibliothèques au territoire (au singulier) et aux territoires (au pluriel). Il est intéressant de constater que la question du numérique replace aussi la bibliothèque dans un contexte plus général.

Deuxième question : le développement de la société de la connaissance et de la création qui s'effectue actuellement ouvre aussi de nouvelles perspectives, croisant de bien des manières les politiques municipales. Les élus sont confrontés à une demande sociale croissante de formation et d'autoformation des individus, liée aux besoins renouvelés des entreprises et des administrations, liée aussi à la crise et au chômage accru. Le développement d'une dimension créative, technologique ou artistique, le rôle de plus en plus primordial de l'écrit individuel lié à l'Internet posent aussi de nouvelles questions auxquelles nous ne pouvons rester insensibles et qui vont bien au-delà des politiques purement territoriales mais pour lesquelles les bibliothèques peuvent peut-être amorcer des réponses. Les élus, avec les bibliothécaires, doivent y réfléchir. Tout cela n'est pas sans interroger les élus sur une question qui vous concerne au premier chef : quels professionnels, quelles compétences, quel métier pour faire face à ces enjeux ? Nous avons entendu une réponse possible, celle de Signy-l'Abbaye. Si comme vous, la plupart des élus à la culture et la FNCC sont évidemment convaincus de la nécessité de faire appel à de vrais professionnels, et tout particulièrement dans le domaine de la lecture publique, considérant que les bibliothèques

demandent du personnel disposant d'une expertise, ayant un métier de ce domaine, il faut bien constater que la multiplicité des objectifs auxquels les bibliothèques ont à faire face a souvent contribué à brouiller la question chez beaucoup d'autres élus. Votre vigilance, celle des BDP, et la nôtre, à la FNCC, doivent donc rester fortement mobilisées sur ces questions. En tout état de cause, il est souvent intéressant et rassurant de constater que les élus, et notamment les nouveaux élus d'aujourd'hui, ont rarement d'emblée une vision d'ensemble des questions qui agitent le monde de la lecture publique. Ils entrent dans ces questions par un bout, et parfois même par un petit bout, mais je suis optimiste puisque presque toujours, avec l'aide des bibliothécaires et des BDP, ils prennent conscience rapidement des riches potentialités qu'elles recèlent. La FNCC s'efforce d'élargir l'horizon des élus par la multiplicité de ses offres de formation et par la richesse d'information de sa lettre électronique bimensuelle, la « Lettre d'Échanges », mais aussi par les colloques ou les séminaires qu'elle organise.

## Questions

*Corinne Sonnier*

Je voudrais rebondir sur les derniers mots de votre intervention : vous parliez des riches potentialités politiques des bibliothèques. Or, nous avons vu que, à Signy-l'Abbaye, il a fallu du temps pour que les élus, notamment ceux de la communauté de communes, puissent reconnaître ce potentiel. Est-ce que le taux de fréquentation de la « Maison » a permis de remporter l'adhésion et ainsi repositionner la réflexion à l'échelon intercommunal ?

*Catherine Groud*

Les difficultés rencontrées avec la communauté de communes sont réelles. Elle n'a pas choisi la compétence culturelle ; par contre, elle a la compétence « petite enfance » et la compétence des jeunes. Nous avons réussi à jouer sur ces deux tableaux en leur prouvant que nous travaillons directement en lien avec la petite enfance et avec les adolescents. Ils ne pouvaient donc pas faire autrement que financer ces actions.

*Émilie Dauphin*

À l'heure actuelle, la situation n'a pas beaucoup évolué. À défaut de compétence culturelle, nous ne pouvons bénéficier de financements directs. Par contre, nous travaillons avec une association qui perçoit des subventions au niveau culturel sur le territoire. Par ce biais, nous organisons des animations et des spectacles. Nous verrons par la suite si la communauté de communes souhaite prendre la compétence culturelle et alors cela devrait tout changer.

*Catherine Groud*

Sur un budget de fonctionnement actuel de 120 000 euros, la contribution de la communauté de communes ne dépasse pas les 10 000 euros.

*Alain Rouxel*

Je ferai simplement un petit commentaire : toute expérience est intéressante et nous avons toujours des leçons à en tirer. Mais aucune expérience n'est reproductible : chacune est originale et, à partir de là, nous pouvons trouver des situations complètement inversées. Je citai l'exemple de Montours où nous avons une communauté de communes qui a fait le choix de la compétence culturelle et celui d'agrandir et de rénover des bibliothèques dans 6 communes sur 11. Le poids de l'histoire, le rôle des élus en place et des personnes qui se sont investies dans le secteur peuvent avoir des effets positifs ou non.

*Jacques Delon*, BDP de Haute-Garonne

Vous avez évoqué la polyvalence des personnes qui interviennent à Signy-l'Abbaye. Avez-vous établi un seuil de polyvalence ? Par exemple en l'absence de l'animatrice, faites-vous de l'accueil le mercredi après-midi ? Quel est alors votre niveau de compétences et vice-versa ? J'arrive à comprendre le niveau de polyvalence lorsqu'il s'agit de remplir certains formulaires par contre pour d'autres domaines cela me semble plus difficile et pourtant essentiel pour la vie d'établissements avec des missions aussi variées.

*Émilie Dauphin*

Il m'est déjà arrivé de remplacer une collègue absente en animation. Je compte passer le BAFA pour pouvoir, en cas de besoin, les suppléer dans leurs tâches. Le directeur de la structure étant également animateur, la nécessité pour moi de suppléer une personne dans ce domaine est donc relativement rare. Je fais aussi l'heure du conte, mais c'est une activité traditionnelle des bibliothèques.

*Jacques Delon*

Mais lorsque vous n'êtes pas là, quelqu'un d'autre fait-il l'heure du conte à votre place ?

*Émilie Dauphin*

Oui, j'ai une collègue qui se forme également dans ce domaine cette année.

*Catherine Groud*

Au départ, nous étions partis du principe de ne jamais laisser partir une personne sans avoir une réponse quelle qu'elle soit.

*Jacques Delon*

Mais entre apporter un renseignement et assurer l'animation ou constituer des collections, nous ne sommes pas tout à fait sur le même niveau de réponse à demander aux agents qui travaillent dans la structure.

*Catherine Groud*

La constitution des collections est évidemment du seul ressort de la bibliothécaire.

*Jacques Delon*

Il y a aussi le renseignement au lecteur ?

*Émilie Dauphin*

Mes collègues à l'accueil lisent aussi pas mal de livres et sont le plus souvent à même de renseigner le lecteur. Nous sommes ouverts 28 heures par semaine (du lundi après-midi jusqu'au samedi soir) et je suis présente à l'accueil tous les jours. Mais bien évidemment, il y a aussi des demandes pour lesquelles nous ne pouvons apporter aucune réponse. Ce serait mentir que de dire que nous pouvons répondre à tout mais nous faisons en sorte que l'usager ait au moins un début de réponse.

*Alain Rouxel*

On voit bien que, dans l'expérience de Signy-l'Abbaye, certains aspects sont un peu contradictoires avec le discours que j'ai tenu concernant la professionnalisation. Mais, il faut s'en tenir à la situation de chaque commune : nous sommes ici dans une petite commune avec des exigences sensiblement différentes de celles de communes un peu plus importantes. Ce qui peut être acceptable ou souhaitable dans une commune de petite taille devient beaucoup plus discutable dans des bibliothèques plus importantes où, malheureusement, nous avons parfois tendance à user ou abuser de personnels en dehors de leurs compétences sans que cela s'explique par d'autres raisons que des raisons purement budgétaires, par exemple.

*Géraldine Bodet, BDP du Calvados*

Nous avons dans notre département un exemple un peu similaire : une bibliothèque a ouvert des services de renseignements à la population et nous nous sommes aperçus qu'il y avait un problème de confidentialités. Les personnes ne sont pas très à l'aise pour venir à la bibliothèque demander des renseignements sur des situations personnelles. Avez-vous réussi à régler cette difficulté ?

*Émilie Dauphin*

Ma collègue, agent d'accueil et responsable du relais service public (RSP), peut recevoir sur rendez-vous les personnes qui souhaitent exposer leur problème de manière plus confidentielle.

*Catherine Groud*

Le seul espace fermé de la « Maison » est une pièce de confidentialité. On peut se rendre dans cette salle, qui se trouve à côté des périodiques, sans être « remarqué ». Il s'agit du bureau des permanences, évoqué tout à l'heure par Émilie.

*Anne Thomas-Bedel*, Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Pourriez-vous nous indiquer la part que vous consacrez à votre métier traditionnel de bibliothécaire et celle consacrée aux autres aspects qui sont plutôt du ressort d'un service public social, touristique ou d'animation jeunesse, autant en ce qui concerne votre contact avec le public que votre travail personnel (pour la constitution de collections ou le suivi de formations complémentaires comme le BAFA, par exemple) ?

*Émilie Dauphin*

Je passe un quart de mon temps à faire de l'accueil qui peut aussi être social. Cela me paraît essentiel car les personnes qui viennent avec une demande autre que culturelle trouvent alors des personnes qui sont capables de leur montrer ce qu'est une bibliothèque : ils ont, hélas, encore souvent une image négative du lieu. Ils se rendent compte ainsi qu'une bibliothèque ce n'est pas simplement des livres sur des rayonnages.

*Suzanne Rousselot*, Médiathèque départementale du Haut-Rhin

Ma première question s'adresse à Alain Rouxel : j'ai écouté avec beaucoup de bonheur ce que vous nous avez restitué de la conception des bibliothèques par les élus et je me suis dit que dans certains départements mes collègues ont de la chance, car en général c'est moi qui tiens ce discours et j'ai beaucoup de mal à convaincre les élus qui sont en face de moi. Pourriez-vous nous en dire un peu plus au sujet des formations évoquées pour familiariser les élus à la nécessité de faire des bibliothèques ?

Ma seconde question s'adresse à Catherine Groud : il me semble avoir noté que vous aviez un budget de 120 000 euros par an pour cette bibliothèque alors que vous êtes une commune de 1 300 habitants. Pourriez-vous me donner des arguments pour arriver à convaincre les élus d'accorder une telle dotation ?

*Alain Rouxel*

J'aurais tendance à dire qu'il y a « élu et élu ». Il est évident que les élus que je fréquente sont surtout des élus à la culture qui, en général, sont plus au fait d'un certain nombre de questions même si, au tout début de leur mandat, ils sont un peu démunis. Les élus à la culture ont souvent à se confronter à leur maire, mais aussi parfois à leur majorité municipale.

Pour les formations de la FNCC, nous nous sommes engagés depuis les dernières élections municipales dans un cycle de formation très lourd puisque quasiment toutes les semaines, depuis une année et demie (en dehors des périodes de vacances), nous avons au moins un stage ouvert aux élus à la culture (et éventuellement aux autres élus) : ce qui représente une cinquantaine de stages qui se sont déjà tenus, stages qui réunissent entre 10 et 16 élus. Au départ, il s'agissait de stages généralistes, autour du projet culturel par exemple ; aujourd'hui les thèmes sont déjà un peu plus précis et nous engageons un second cycle qui concernera tous les secteurs culturels avec des objectifs un peu différents selon les types de collectivités. Ces stages se déclineront par la suite au maximum dans les différentes régions.

*Catherine Groud*

Bien sûr, convaincre des élus n'est pas si facile mais il faut prendre vos bâtons de pèlerin. J'étais convaincue, j'ai réussi à convaincre le maire. Comment ai-je fait ? Je ne sais plus ! 120 000 euros, c'est peut-être beaucoup, mais cela signifie que les élus y ont cru. La grosse partie est accordée par la commune de Signy-L'Abbaye (près de 70 000 euros) : c'est un gros effort budgétaire qui montre que la nouvelle municipalité a reconnu le bien-fondé du projet. Comme nous sommes agréés « centre social », nous avons également une contribution importante de la Caisse d'allocations familiales (entre 30 000 et 40 000 euros), à quoi s'ajoute une petite contribution de la communauté de communes, une subvention de la DRAC et du Conseil général pour le financement du poste d'Émilie, et des subventions spécifiques pour certaines animations.

Le nouveau président du Conseil général est très sensible à la lecture publique. Aussi, de nombreuses bibliothèques voient actuellement le jour dans le département des Ardennes.